

MÉTIERS D'ART

DMA

ARTS DE L'HABITAT OPTION
DÉCORS ET MOBILIERS
SPÉCIALITÉ ÉBÉNISTERIE

EN APPRENTISSAGE



2 ANS



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du Pays d'Aunis - 17700 SURGERES
Tel : 05 46 07 00 67

LE MÉTIER

Le titulaire de ce DMA est en mesure d'assister le concepteur créateur et de participer à la réalisation de projets relevant des arts de l'habitat en ébénisterie.

Il estime les délais et évalue les coûts, assure, seul ou en équipe, la réalisation technique, contrôle la qualité et la conformité de la réalisation, collabore à la promotion des produits et à leur commercialisation.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser la démarche de création.
- Être expert dans la réalisation de mobilier en qualité ébénisterie.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Ebéniste.
- Marqueteur.
- Restaurateur de mobilier.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être détenteur d'un Brevet des métiers d'arts, d'un BAC STD2a, ou avoir suivi une MANAA, ou être détenteur d'un CAP ébéniste et d'un diplôme de niveau 4.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 15 jours en centre de formation et 15 jours en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1440h.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP836

Date d'enregistrement de la certification : Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

POURSUITE D'ÉTUDES

- DSAA (Diplôme supérieur des arts appliqués) Design.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 10129€	à 100% par les OPCO	à partir de 5500€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2023-2024

- Taux de présentation aux examens : 100,00 %
- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux d'insertion global dans l'emploi : NC
- Taux d'insertion dans le métier visé : NC
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

